

102 logements
Du studio au 5 pièces
Votre appartement avec terrasse,
balcon ou jardin privatif



BEZONS

ARC en SEINE

Au cœur du nouveau Bezons



Un nouvel art de vivre à Bezons

Nouvelle mairie, Nouveau centre commercial, Nouveaux quartiers...

Le projet du «**coeur de ville**» engagé depuis 2007 tient ses promesses, vous pouvez ainsi profiter d'un **nouvel environnement** dynamique et humain qui vous **facilitera le quotidien** :

- Nouvelles infrastructures : **mairie, centre-commercial...**
- De nombreux **équipements sportifs et scolaires**
- De nombreux **commerces de proximité**



Des accès privilégiés à 15 min de Paris⁽¹⁾...

Par la route...

Bezons bénéficie d'une **importante desserte routière**. Un réseau autoroutier A86, A14 et A15 aux portes de la ville vous donne **accès à Paris**, Nanterre - La Défense, Cergy - Pontoise ou encore Roissy - Charles - de - Gaulle en un temps minimum.

Par les transports en commun...

En moins de 13 minutes, la toute récente ligne de tramway T2 située à 600 mètres vous emmène à La Défense avec ses correspondances de la ligne 1 et du RER A.

La gare Saint-Lazare vous sera accessible via les lignes J et L desservies par les gares voisines de Sartrouville et Houilles / Carrières - sur - Seine.



UNE RÉSIDENCE AU CŒUR D'UNE VILLE DYNAMIQUE...



LA RÉSIDENCE ARC EN SEINE :

- A 600m⁽¹⁾ du tram T2 pour rejoindre La Défense en 13 min⁽¹⁾ et Paris en 30 min⁽¹⁾
- Dans un quartier calme et pavillonnaire
- Des appartements du studio au 5 pièces
- Balcons, terrasses et jardins privatifs
- Des espaces verts au cœur de la résidence
- Des places de stationnement et des locaux à vélo et poussettes pour faciliter vos déplacements
- Une architecture contemporaine



LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU BUDGET FAMILIAL !

Nos constructions sont réalisées en accord avec les **normes de respect de l'environnement** en vigueur.

Ainsi, la **faible consommation énergétique** permet un grand confort au quotidien pour un budget raisonnable.



Des prestations soignées et étudiées pour votre confort...



- Parquet dans l'entrée et séjour.
- Carrelage en grès au sol et faïence sur les murs dans les pièces humides.
- Digicode et vidéophone pour accéder à la résidence.
- Respect des normes RT 2012



Notre résidence « Rive de Seine », livrée en 2013, se situe face au nouveau projet « Arc en Seine »



L'Art, notre différence...

Engagés dans le développement d'une **politique culturelle**, Interconstruction signe chacune de ses réalisations par une œuvre d'art. Celle-ci est **inédite et spécialement créée pour le projet**.

 **le savoir-faire depuis 50 ans...**

Promoteur reconnu pour ses **nombreuses réalisations** en Île-de-France, Interconstruction met depuis plus de **50 ans son expérience** et son savoir-faire au service du **bien-être de ses clients**.

Répondant aux évolutions des modes de vie par l'innovation architecturale et attachant la plus grande importance au **respect de l'environnement**, Interconstruction apporte **rigueur et créativité** à l'ensemble de ses projets. Le groupe a été **lauréat de nombreux concours** en zone de rénovation urbaine.

Le groupe Interconstruction réalise plus de **700 logements par an** en Île-de-France et dans l'Ouest, et développe des éco-campus tertiaires de bureaux avec sa filiale Interconstruction REM.

Ataraxia, la solution immobilière...

ATARAXIA PROMOTION, filiale de la promotion immobilière du groupe CM-CIC Immobilier, est un **acteur majeur** du Grand-Ouest. Depuis vingt années à l'initiative de nombreux projets immobiliers, nous réalisons des opérations aux formes urbaines variées, sur de nouveaux territoires aux confins de la ville ou dans de nouveaux quartiers, en centre-ville ou sur les grands boulevards, dans les villes satellites des métropoles. Nos projets se construisent dans une relation **partenariale avec les collectivités**, les urbanistes, les architectes, parfois les riverains et prennent une part active à la vie de leur quartier, accueillant au cœur des résidences des commerces, des bureaux et des espaces verts.



ESPACE DE VENTE

**Angle rue de Pontoise
et de rue Camille Desmoulins**

Lundi : 15h - 19h
Jeudi/Vendredi/Dimanche : 14h - 19h
Samedi : 10h30 - 12h30 - 14h - 19h

Accès route

Paris (Porte Maillot) en 13 minutes**
Autoroutes A86, A14, A15, D392/D992

Transport en commun

Tram : T2 (Pont de Bezons / Porte de Versailles)
Bus : 262, 272, 367



0811 880 110*
*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.
www.interconstruction.fr



ataraxia
PROMOTION IMMOBILIÈRE



(1) Source Google Maps (2) Le dispositif Pinel permet de bénéficier d'une réduction d'impôt, codifiée à l'article 199 novovicies du code général des impôts, pour l'acquisition d'un logement neuf situé dans certaines zones géographiques et fonction de la performance énergétique du bâtiment, destiné à la location pendant 6 ans minimum à un loyer plafonné et à des locataires sous plafonds de ressources. La réduction d'impôt est de 12% (pour 9 ans de location) ou de 21% (pour 12 ans de location) du prix d'acquisition du bien retenu, dans la limite d'un prix d'achat de 5 500 €/m² et dans la limite de 300 000 €. Faire un investissement immobilier présente des risques. Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice de la réduction d'impôt. (3) TVA 5,5% : TVA réduite à 5,5 % au lieu de 20 % au 1er janvier 2016. Sous conditions de ressources et pour une acquisition en résidence principale sur le programme Arc-en-Seine à Bezons (95). Certains lots ne sont pas éligibles à la TVA réduite. (4) Le PTZ est réservé aux primo-accédants pour l'acquisition de leur résidence principale neuve située dans certaines zones éligibles et sous conditions de ressources. Les conditions du nouveau PTZ 2016 (notamment plafonds de ressources) sont fixées par les articles L.31-10-1 et suivants et R.31-10-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation tels que modifiés par la loi de Finances pour 2016 et le décret du 29 décembre 2015. Conditions applicables pour tous les prêts à taux zéro émis à partir du 1er janvier 2016. Sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement bancaire. Renseignement sur l'espace de vente. (5) La Réglementation Thermique 2012 est attribuée aux bâtiments neufs dont les besoins énergétiques répondent aux exigences de la RT 2012 et vise une efficacité énergétique par la diminution des consommations. La Réglementation Thermique 2012 a fait l'objet d'une demande auprès d'un organisme indépendant et pourra être délivrée à l'achèvement de la résidence.